

Communiqué de Presse

Paris, le 1^{er} octobre 2010

Société Générale propose « ARIMEO Evolution 2 », un nouveau placement à capital garanti à l'échéance

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010, Société Générale propose à ses clients particuliers, **ARIMEO Evolution 2**, un nouveau placement éligible au compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation.

Ce placement à capital garanti à l'échéance permet, à l'échéance des 8 ans, de bénéficier du potentiel de hausse du CAC 40 plafonné à 70% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut potentiel de 6,86%) ou sous certaines conditions d'une performance fixe de 20% à mi-parcours (soit un taux de rendement annuel de 4,66%).

ARIMEO Evolution (code ISIN : FR0010932608) offre à son échéance de 8 ans :

- au minimum **l'intégralité du capital net investi garanti**(1),
- augmenté, à l'échéance des 8 ans, de la performance finale de l'indice CAC 40 (hors dividendes) retenue dans la limite de + 70% (soit un TRAAB maximum de 6,86%),

= > Toutefois si **au bout de 4 ans le CAC 40 réalise une progression supérieure ou égale à 15% par rapport à son niveau initial**, le placement sera remboursé par anticipation c'est à dire au bout de 4 ans.

L'investisseur recevra **l'intégralité du capital net investi augmentée d'une performance fixe de + 20%** (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,66%). Sinon, le placement se poursuivra jusqu'à son échéance.

ARIMEO Evolution 2 est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN(Euro Medium Term note) du groupe Société Générale.

Cadres de détention : le compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP (compagnie d'assurance vie, filiale du groupe Société Générale).

SERVICE DE PRESSE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BANQUE DE DETAIL FRANCE

Joëlle ROSELLO
+33 (0)1 42 14 02 17
Sandrine BLONDIAU
+33 (0)1 42 14 83 73
Morgane SALAUN
+33(0)1 42 14 00 23

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BDDF/COM
75886 PARIS CEDEX 18
www.societegenerale.com
Société Anonyme au capital de 933 027 038,75 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Avantages et inconvénients d'ARIMEO Evolution 2 :

Synthèse des avantages :

- Le capital net investi est intégralement garanti à l'échéance de la formule, que l'échéance soit anticipée ou non.
- Le placement sera remboursé par anticipation au bout de 4 ans si la progression de l'indice entre son niveau intermédiaire et son niveau initial est supérieure ou égale 15%.
- Le placement permet de bénéficier potentiellement d'un remboursement anticipé à hauteur de 120% de la valeur nominale (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 4,66%) si le placement est remboursé par anticipation.
- Si le placement n'a pas été remboursé par anticipation, il offre une exposition de la totalité à la hausse de l'indice sur les 8 ans, retenue dans la limite de + 70%.

Synthèse des inconvénients :

- La garantie en capital ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation (avant le 31 décembre 2010) et qui restent investies jusqu'à l'échéance(2).
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes des actions de l'indice CAC 40.
- En cas de remboursement anticipé du placement au terme des 4 ans, le placement ne bénéficiera pas d'une performance de l'indice supérieure à 20% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 4,66%).
- En l'absence de remboursement anticipé au bout des 4 ans, la performance maximum pouvant être acquise à l'échéance est limitée à + 70% soit un TRAAB maximum de 6,86%(2).
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (4 ou 8 ans).

(1) Garantie du capital net investi pour les investissements sur ARIMÉO Évolution 2 reçus au plus tard le 31/12/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 janvier 2011 soit 1 000 €. Le capital net investi correspond au capital initial diminué des frais d'investissement dans le cadre du compte-titres ordinaire ou des frais sur versement et le cas échéant des frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

(2) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisés l'investissement.

Société Générale

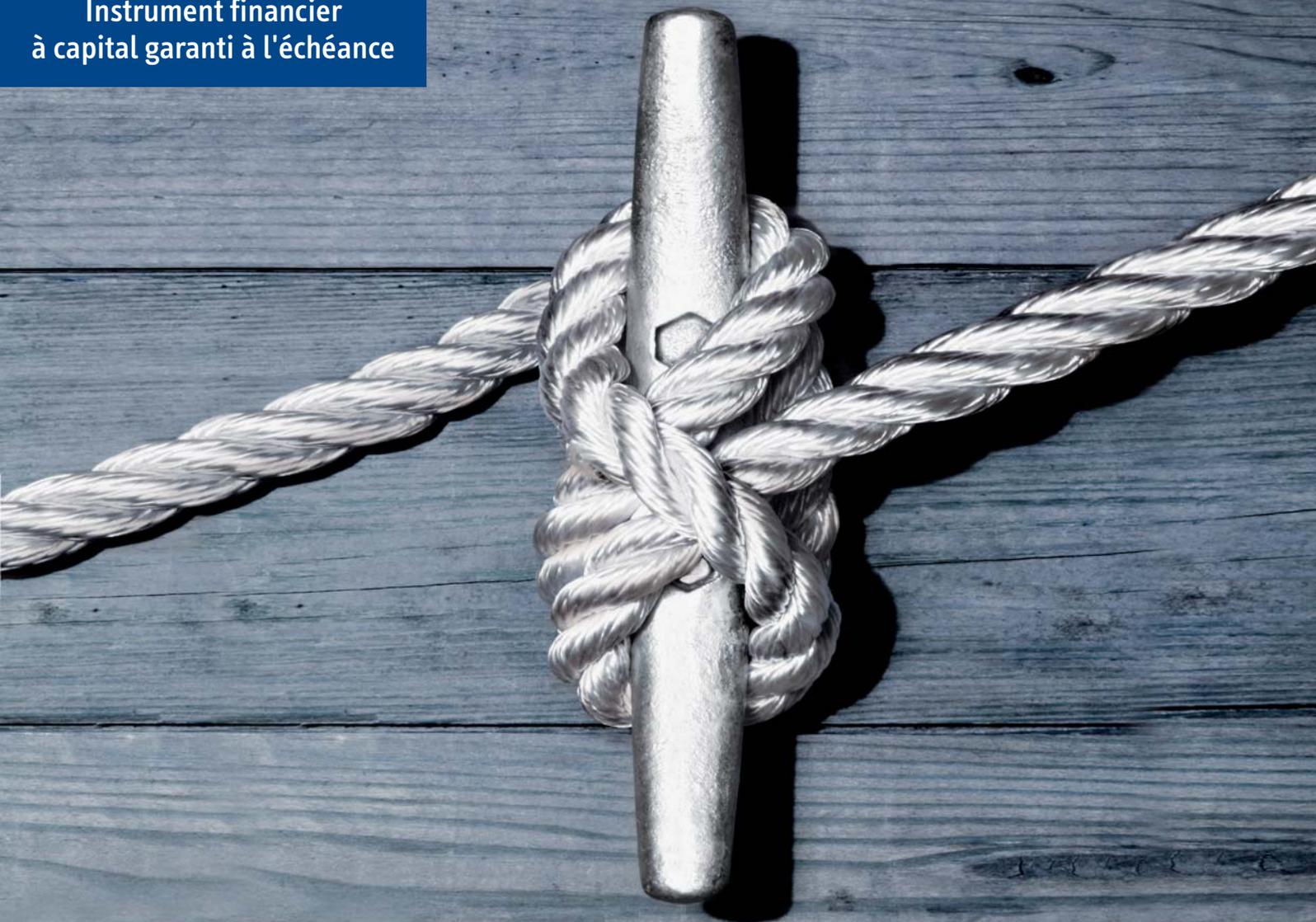
Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 157 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail, Financements Spécialisés & Assurances qui comptent 32 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Banque Privée, Gestion d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 246 milliards d'euros d'actifs en conservation et 164 milliards d'euros d'actifs sous gestion hors Amundi à fin mars 2010.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de Financement & d'Investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI. En 2010, l'agence de notation SAM a décerné à Société Générale le titre de "Mover 2010" pour le secteur bancaire.

www.societegenerale.com

Instrument financier
à capital garanti à l'échéance



ARIMÉO Évolution 2

Eligible dans le cadre
du compte-titres et des
contrats d'assurance vie
et de capitalisation

Bénéficiez en toute sécurité,
à l'échéance, d'un placement
lié au CAC40® permettant
un éventuel remboursement
anticipé à 4 ans

Durée de placement
recommandée : 8 ans en
l'absence d'activation du
mécanisme automatique de
remboursement anticipé



Synthèse des avantages

- Le capital net investi⁽¹⁾ est intégralement garanti à l'échéance de la formule, que l'échéance soit anticipée ou non.
- Le placement sera remboursé par anticipation au bout de 4 ans si la progression de l'indice entre son niveau intermédiaire et son niveau initial est supérieure ou égale à 15%.
- Le placement permet de bénéficier potentiellement d'un remboursement anticipé à hauteur de 120% de la valeur nominale (soit un TRAAB de 4,66%) si le placement est remboursé par anticipation.
- Si le placement n'a pas été remboursé par anticipation, il offre une exposition à la hausse de l'indice sur les 8 ans, retenue dans la limite de +70%.



Synthèse des inconvénients

- La garantie en capital ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation (avant le 31 décembre 2010) et qui restent investies jusqu'à l'échéance⁽¹⁾.
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes des actions de l'indice CAC 40.
- En cas de remboursement anticipé du placement au terme des 4 ans, le placement ne bénéficiera pas d'une performance de l'indice supérieure à 20% (soit un TRAAB de 4,66%).
- En l'absence de remboursement anticipé au bout des 4 ans, la performance maximum pouvant être acquise à l'échéance est limitée à +70% soit un TRAAB maximum de 6,86%.
- La durée du placement n'est pas connue à l'avance (4 ou 8 ans).

L'indice de référence des marchés actions français

L'indice CAC 40[®] est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité. Cet indice est calculé dividendes non réinvestis.



ARIMÉO Évolution 2

Commercialisation jusqu'au 31 décembre 2010 au travers du compte-titres ordinaire et des contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Un placement permettant, à l'échéance des 8 ans, de bénéficier du potentiel de hausse du CAC 40® plafonné à 70% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut potentiel de 6,86%) ou d'une performance fixe de 20% à mi-parcours (soit un taux de rendement annuel de 4,66%)

Un capital net investi⁽¹⁾ garanti intégralement à l'échéance quelle que soit l'évolution des marchés financiers

ARIMÉO Évolution 2 offre une solution simple permettant de bénéficier à la fois de la garantie du capital net investi et du potentiel de valorisation en Bourse de l'indice CAC 40®.

Une durée de placement réduite en cas de marchés favorables

ARIMÉO Evolution 2 propose une durée de placement maximum de 8 ans. Toutefois, en fonction de l'évolution de l'indice CAC 40®, la durée de placement de l'investissement peut être réduite de moitié, soit 4 ans, en bénéficiant de conditions définies dès le départ. La durée de placement n'est pas connue à l'avance.

Détail du mécanisme de remboursement

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans

■ A l'échéance (le 4 janvier 2019), l'investisseur reçoit l'intégralité du capital net investi augmentée de la hausse⁽²⁾ de l'indice CAC 40®⁽³⁾ (hors dividendes) retenue dans la limite de +70% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de +6,86%).

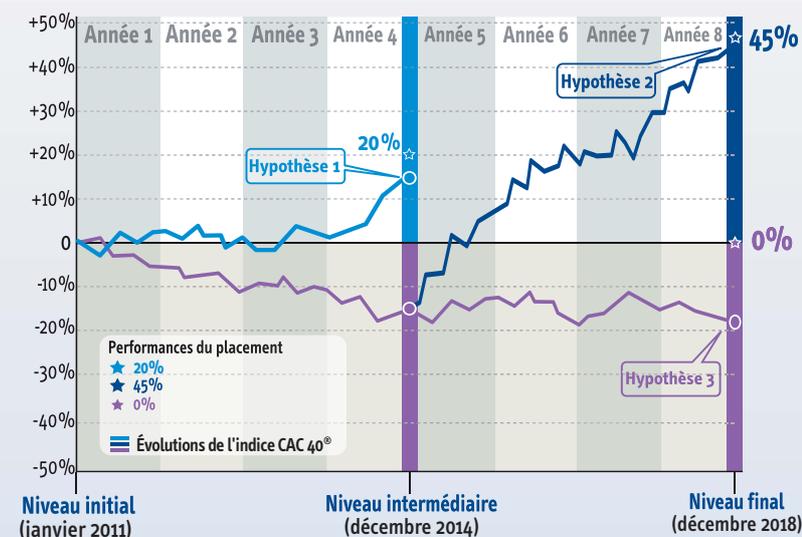
Mécanisme automatique de remboursement anticipé au bout de 4 ans

■ Si au bout de 4 ans le CAC 40® réalise une progression supérieure ou égale à 15% par rapport à son niveau initial, le placement sera remboursé par anticipation (le 6 janvier 2015) et l'investisseur recevra l'intégralité du capital net investi augmentée d'une performance fixe de +20% (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 4,66%). Sinon, le placement se poursuivra jusqu'à son échéance, soit le 4 janvier 2019.

Le choix du cadre fiscal

Il est possible d'investir sur ARIMÉO Évolution 2 dans le cadre d'un compte-titres ordinaire ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽⁴⁾.

Evolution du CAC 40® selon 3 hypothèses



Hypothèse 1 : cas favorable

Si, le 6 janvier 2015, la **progression** de l'indice CAC 40® entre son niveau initial et son niveau intermédiaire **est supérieure ou égale à 15%, 120% de la valeur nominale** (soit un TRAAB* de 4,66%)⁽¹⁾ seront attribués. **Remarque :** L'investisseur ne bénéficiera pas d'une éventuelle hausse de l'indice au delà de 20%. Exemple : si l'indice affiche une évolution de +15%, la performance sera de : $100\% \times 20\% = 20\%$ (soit un TRAAB* de 4,66%). **120% de la valeur nominale**⁽¹⁾ seront attribués.

Hypothèse 2 : cas favorable

Si l'hypothèse 1 n'est pas réalisée, le terme du placement interviendra le 4 janvier 2019. **La performance versée sera égale à la progression de l'indice entre son niveau initial et son niveau final, plafonnée à +70%.** Exemple : si l'indice affiche une évolution de +45%, la performance sera de : $100\% \times 45\% = 45\%$ (soit un TRAAB* de 4,76%). **145% de la valeur nominale**⁽¹⁾ seront attribués.

Hypothèse 3 : cas défavorable

Si, le 4 janvier 2019, le **niveau final** de l'indice CAC 40® est inférieur à son **niveau initial**, l'intégralité de la valeur nominale⁽¹⁾ sera attribuée. Exemple : si l'indice affiche une évolution de -18%, la performance sera de : $100\% \times 0\% = 0\%$ (soit un TRAAB* de 0%). **L'intégralité de la valeur nominale**⁽¹⁾ sera attribuée.

* Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent refléter aucune performance passée et ne préjugent pas des performances futures. En cas de rachat avant l'échéance ou avant, le cas échéant, l'échéance anticipée, la garantie du capital ne s'exerce pas.

Pour en savoir plus sur le :

- **Niveau initial de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 10, 11 et 12 janvier 2011.
- **Niveau intermédiaire de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés chaque jour ouvré entre le 24 novembre 2014 et le 22 décembre 2014.
- **Niveau final de l'indice :** moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés chaque jour ouvré entre le 23 novembre 2018 et le 21 décembre 2018.

- ARIMÉO Évolution 2 est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale.
- Cette obligation est garantie par la Société Générale⁽⁴⁾.

(1) Les termes « capital net investi », « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte-titres ordinaire ou frais sur versement et le cas échéant frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation). La garantie du capital net investi est valable pour les investissements sur ARIMÉO Evolution 2 reçus au plus tard le 31/12/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 janvier 2011 soit 1 000 euros.

(2) Si la performance de l'indice entre le niveau final et le niveau initial est négative, elle sera retenue à 0%.

(3) Indice calculé hors dividendes. Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. "CAC40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V. Le CAC 40 est composé des 40 premières sociétés françaises, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.

(4) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation de SOGECAP, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte. SOGECAP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la note/notice d'information du contrat.

En bref

Fiche technique de l'obligation - ARIMÉO Évolution 2*

⤷ Avertissement	ARIMÉO Évolution 2 ⁽¹⁾ est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce placement que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes. Le Prospectus est composé du prospectus de base enregistré auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), autorité de régulation du Luxembourg, en date du 27/04/10, et des conditions définitives (Final terms) en date du 29 septembre 2010. Ce Prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les conditions définitives et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sans frais sur le site de l'AMF www.amf-france.org . Les conditions définitives et le prospectus de base sont disponibles sans frais sur prospectus.socgen.com ou sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus dont les principaux sont : 1) Risque de marché : en cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas. Tout rachat anticipé se fera au prix de marché en vigueur de l'obligation et pourra donc entraîner une perte ou un gain en capital. 2) Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide. 3) Risque émetteur : le placement est exposé au risque de crédit de la Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+).
⤷ Nature juridique	Obligation émise dans le cadre d'un programme d'émission EMTN (Euro-Medium Term Notes : titre de créance à moyen terme négociable émis en continu, assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission).
⤷ Code EUSIPA	1130 - Capital Protection with Knock-Out
⤷ Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale).
⤷ Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+).
⤷ Eligibilité	Compte-titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
⤷ Devise	Euro
⤷ Code ISIN	FR0010932608
⤷ Période de commercialisation	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2010, 12h inclus pour bénéficier de la garantie. Le prix d'offre de l'obligation (998,70 € le 1 ^{er} octobre 2010) progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,50% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 6 janvier 2011. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 31 décembre 2010, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'obligation ARIMÉO Évolution 2 sont disponibles sur le site " http://prospectus.socgen.com ".
⤷ Cotation	Bourse du Luxembourg
⤷ Valeur nominale	1 000 € le 6 janvier 2011
⤷ Niveau de garantie à l'échéance	L'intégralité de la valeur nominale ⁽⁵⁾
⤷ Date d'échéance	4 janvier 2019
⤷ Durée de placement recommandée	8 ans
⤷ Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'obligation pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
⤷ Minimum d'investissement	Une coupure minimum (soit environ 1 000 € durant la période de commercialisation) sur le compte-titres ordinaire. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats.
⤷ Frais d'investissement	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre d'un investissement sur le compte-titres ordinaire : 3%,• Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : frais sur versement selon les contrats⁽³⁾. A titre informatif les frais sur versements des principaux contrats Sogecap sont les suivants : - Séquoia : 4% pour les versements inférieurs à 3 650 euros / 3% pour les versements compris entre 3 650 et 15 240 euros / 2,50% pour les versements à partir de 15 240 euros, - Ebène et Ebène Capitalisation : 2,50% pour tous les versements.
⤷ Frais de sortie	Néant
⤷ Commissions annuelles versées à des tiers⁽⁴⁾	de 0,17% à 0,57% TTC du montant effectivement placé
⤷ Economie de l'investissement	Le placement est adapté en cas d'anticipation d'une légère hausse (15% minimum) dans un horizon de 4 ans, ou d'une hausse dans un horizon de 8 ans de l'indice. En contrepartie de l'abandon des dividendes des actions composant l'Indice, le placement bénéficie : - de la performance de l'indice entre son niveau final et son niveau initial, retenue dans la limite de +70% (soit un TRAAB maximum de 6,86%), - de la garantie intégrale du capital net investi à l'échéance ⁽²⁾⁽⁵⁾ , - d'une possibilité de maturité anticipée la 4 ^{ème} année offrant un TRAAB de 4,66%. Le placement est exposé sur les marchés actions français.
⤷ Description de la formule	Faire bénéficier d'une possibilité de remboursement anticipé du placement au bout de 4 ans, à condition que la progression entre le niveau intermédiaire et le niveau initial de l'Indice CAC 40 soit supérieure ou égale à 15%. Si cette condition est respectée, il sera attribué le 6 janvier 2015 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant : - 120% de la valeur nominale ⁽⁵⁾ , soit un TRAAB de 4,66%. Dans le cas contraire, il sera attribué le 4 janvier 2019 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant : - l'intégralité de la valeur nominale ⁽⁵⁾ , - augmentée de la performance finale de l'indice (hors dividendes) retenue dans la limite de +70% multipliée par la valeur nominale ⁽⁵⁾ (soit un TRAAB maximum de 6,86%). Niveau initial de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 10, 11 et 12 janvier 2011. Niveau intermédiaire : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés chaque jour ouvré entre le 24 novembre 2014 et le 22 décembre 2014. Niveau final de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés chaque jour ouvré entre le 23 novembre 2018 et le 21 décembre 2018.

Les catégories de risques de produits financiers :

* produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit.

(1) Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit et de la fiche produit pour le compte-titres ou de l'annexe à la note / notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

(2) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement.

(3) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives d'ARIMÉO Évolution 2. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 168 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des Assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9. Ces contrats d'assurances sont présentés par la Société Générale en sa qualité d'Intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022493).

(4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

(5) En cas de cession avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas.

Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant au document appelé "Final Terms" disponible en agence, sur le site particuliers.societegenerale.fr et sur le site de l'AMF "www.amf-france.org". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus disponible dans les mêmes conditions. Tout investissement doit également se faire sur la base de la fiche produit pour le compte-titres et de l'annexe à la note / notice d'information reprenant les caractéristiques principales des unités de compte pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.



Comment vous informer sur ARIMÉO Évolution 2 ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur ARIMÉO Évolution 2 auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

■ www.particuliers.societegenerale.fr

■ Votre banque sur Internet ■

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence)⁽¹⁾

(1) Hors coût de connexion

■ **3933**

■ 0,34 € TTC/mn ■

**Votre banque⁽²⁾
par téléphone**

■ 6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/10/2010 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Document publicitaire à caractère non contractuel

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance et de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 933 027 038,75 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues - photos : Getty - Masterfile - Réf : D 143296 - Octobre 2010.